



Le conseil en orientation PROFESSIONNELLE

→ ACCOMPAGNER l'évolution professionnelle de vos agents de façon individualisée et personnalisée !

VOS BESOINS/NOTRE EXPERTISE

Le conseil en orientation professionnelle offre **un accompagnement individualisé et personnalisé** aux agents souhaitant réfléchir sur leur parcours professionnel ou être accompagné dans leur projet de mobilité qu'il soit choisi ou rendu nécessaire.

Le dispositif peut notamment permettre :

- De répondre à un souhait d'évolution professionnelle
- D'établir un bilan au cours de la carrière
- D'anticiper les conséquences d'une réorganisation interne
- De prévenir l'usure professionnelle

Il peut s'inscrire dans le cadre d'une Période de Préparation au Reclassement.

NOTRE APPROCHE

Le conseil en orientation professionnelle se conçoit comme une démarche partagée avec l'agent concerné et l'employeur.

Deux conditions sont nécessaires pour garantir la pertinence de la prestation : l'agent doit être volontaire, acteur de la démarche et il doit être en activité professionnelle effective.

Dispositif adaptable à vos besoins, il permet l'accompagnement individuel ou collectif d'agents (dans le cadre d'une réorganisation de service par exemple).

Les entretiens sont conduits au sein du CIG et répartis sur plusieurs semaines, pour nourrir une véritable dynamique de réflexion.

Modalités d'inscription :

- A l'initiative de l'employeur avec accord de l'agent / A l'initiative de l'agent avec l'accord de l'employeur
- Etablissement d'une convention entre la collectivité et le CIG
- Demande d'intervention à remplir par la collectivité
- L'agent contacte les conseillères pour la prise des différents rendez-vous



VOS AVANTAGES

- ✚ Une équipe de professionnels à votre service, qui appliquent des méthodes de travail harmonisées et déontologiques.
- ✚ Une expertise « métiers » des collectivités.
- ✚ Un regard extérieur et neutre.
- ✚ Des propositions réalistes qui concilient aptitudes de l'agent et possibilités d'emploi dans la fonction publique territoriale.
- ✚ Des tarifs adaptés.
- ✚ Une prestation adaptable à vos besoins.
- ✚ Un diagnostic partagé agent – collectivité – CIG, avec une restitution auprès de la collectivité.



NOTRE APPROCHE (SUITE)

La prestation comprend 1 ou 2 niveaux :

➤ COP de niveau 1

- Un inventaire approfondi des compétences
- La définition d'un projet professionnel et sa formalisation
- La rédaction et la remise d'une synthèse de l'accompagnement validée par l'agent
- La restitution écrite de cette synthèse envoyée à la collectivité
- Le déplacement des conseillères au sein des collectivités pour un rendez-vous de restitution

➤ COP de niveau 2 (suite au COP de niveau 1)

- Un accompagnement individualisé à la stratégie de recherche d'emploi
 - CV et lettres de motivation
 - Simulations d'entretiens
 - Autres apports liés à la recherche et au besoin de l'agent
 - Suivi des recherches durant 6 mois – 2 rendez-vous par mois

NOS ENGAGEMENTS

- La volonté d'agir en partenaire fiable et neutre
- Un sens de l'éthique constant
- Des professionnels expérimentés et formés aux techniques d'entretien d'orientation et d'accompagnement
- Des outils d'accompagnement et des tests mobilisés selon les besoins
- Une relation tripartite collectivité-agent-CIG

NOS RÉFÉRENCES

Depuis 2005, de nombreuses collectivités et établissements publics nous ont fait confiance :

- Les Villes et CCAS des trois départements de la petite couronne, de 10 000 à + 80 000 habitants
- Les Conseils départementaux
- Les EPT
- Les Établissements publics



À NOTER

Le conseil en orientation professionnelle fait l'objet d'un remboursement par le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), dès lors que cette prestation est mobilisée pour l'accompagnement d'un agent répondant aux critères de l'obligation d'emploi, qu'il soit travailleur handicapé ou en PPR, par exemple.

VOS INTERLOCUTRICES À LA DIRECTION DE L'EMPLOI TERRITORIAL

Aurélie Fostyko

Cheffe du service
accompagnement des parcours
et intérim

tél. 01 56 96 81 22

Les conseillères orientation mobilité

Claire Simon

tél. 01 56 96 87 33

Sarah Fosse

tél. 01 56 96 87 45

Sandy Bouhraoua

tél. 01 56 96 87 23

@

[accompagnement-parcours@
cig929394.fr](mailto:accompagnement-parcours@cig929394.fr)

